

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 24 (1966)  
**Heft:** 4

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ainsi donc ce groupe technico-économique, indépendant et fort, que l'OCDE recommande aux Etats de constituer (faute d'une autre formule) au sein même des ministères,<sup>1</sup> pourrait-il jouer sur le plan économique suisse un rôle important.

## 6. Conclusion

La suggestion faite de créer une Société financière à participation mixte, se gérant comme une entreprise du système libéral, se rapproche en un sens de la conception de la Société de droit public qu'est la National Research Development Corporation. On peut donc étudier valablement les expériences faites par cette institution qui, créée en 1948, a vu ses objectifs élargis en 1954 et ses moyens accrus récemment de 10 à 25 millions de livres sterling.

Une telle suggestion ne couvre pas l'ensemble du sujet de l'aide de l'Etat à la recherche appliquée, mais elle a pour but de proposer un soutien dynamique à la tâche capitale de la recherche d'innovation. Les problèmes de principe qui se posent dans ce secteur comptent parmi les plus difficiles et ils ne peuvent pas être tous énumérés ni résolus dans le cadre de cet article. Le but de celui-ci est de proposer une voie plus que de décrire un schéma. Souhaitons qu'il serve au moins à suggérer des solutions acceptables par tous à un problème nouveau mais bien réel.

---

<sup>1</sup> *Les gouvernements et l'allocation des ressources à la science*, p. 27.

# **CRÉDIT FONCIER VAUDOIS**

auquel est adjointe la

# **CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE**

garantie par l'Etat

**Lausanne et ses agences**

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse